



# **REGLEMENT INTERIEUR FUTSAL**

**Article 1 :**

La Ligue organise un championnat et une coupe futsal réservés aux clubs futsal engagés pour la nouvelle saison.

**Article 2 :**

Le championnat sera composé de deux niveaux :

- Futsal Honneur : 10 équipes minimum
- Futsal Excellence : poule géographique de 8 clubs minimum en fonction du nombre d'équipes engagées

Les deux derniers de la poule Futsal Honneur descendront en Futsal Excellence et les deux premiers de la poule Futsal Excellence (ou les premiers de chaque poule accéderont en Futsal Honneur).

**Article 3 :**

Les clubs de Futsal Honneur n'ont pas le droit d'utiliser des joueurs en double licence, les clubs de Futsal Excellence ont la possibilité d'en utiliser un.

Les clubs ont la possibilité d'avoir un « joueur étranger assimilé » après validation de la CRVD et du Bureau de la LRF.

**Article 4 :**

Si un club engage deux équipes (une Futsal Honneur et une Futsal Excellence), il sera apposé un cachet A sur les licences de l'équipe en Futsal Honneur et un cachet B sur les licences de l'équipe en Futsal Excellence. Les joueurs de l'équipe A ne pourront jouer en équipe B, en revanche un joueur de l'équipe B par match pourra jouer en équipe A.

**Article 5 :**

Les clubs de Futsal Honneur ont l'obligation pour la nouvelle saison d'avoir dans leur effectif un éducateur futsal et un arbitre au minimum.